

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014 – 18H00 - salle de la mairie
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 – URBANISME / AMENAGEMENT – ETUDE SUR LE VILLAGE ET LE PORT (QUAI NORD) DE MOGUERIEC – Etude de faisabilité : présentation du projet par le Cabinet LEOPOLD - AVIS

M. Bernard LEOPOLD, Architecte et M. Jacques QUERELLOU, Paysagiste associé, attributaires d'une mission d'étude de faisabilité pour l'aménagement du village et du Port (Quai Nord) de Moguériec présentent au Conseil Municipal les esquisses et principes d'aménagement sur lesquels ils ont travaillé en accord avec le comité de pilotage municipal mis en place pour ce programme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée et autorise le Maire à solliciter dès à présent, sur cette base, les financements susceptibles d'être obtenus.

2/3– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Eliane GUIVARCH, 1ère Adjointe,

*après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013,

*délibère sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jacques EDERN, Maire, et, à l'unanimité lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés.....	176 821,85 €		/	176 055,91 €
Opérations de l'exercice...	449 507,42 €	540 479,27 €	843 012,15 €	1 055 240,69 €
Totaux...(a).....	626 329,27 €	540 479,27 €	843 012,15 €	1 231 296,60 €
Résultats de clôture.....	85 850,00 €			388 284,45 €
Restes à réaliser...(b)...	136 056,00 €	107 488,00 €	/	/
Totaux cumulés(a+b)	762 385,27 €	647 967,27 €		
Résultats définitifs.....	114 418,00 €	/		

► Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

↳Virement à la section d'investissement (article 1068) : 230 000,00 €
↳Report de l'excédent d'exploitation (article 002) : 158 284,45 €

4 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Budget Primitif 2014-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'année 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement : à la somme de 1 019 475,00 € ,
- en section d'investissement : à la somme de 1 027 680,75 € .

5 – FINANCES - Subventions d'équipement – art 2041582 - amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à « 1 an » la durée d'amortissement des opérations suivantes :

- opération 137 / programme d'effacement de réseaux BT/EP/Tél « 2011/ solde» et « 2012 » : travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification pour un montant total de 39 523,91€ (12 497,24 au titre du programme 2011 et 27 026,67€ au titre du programme 2012)
- opération 144 / rénovation de l'éclairage public : 1ère tranche réalisée sur les Exercices 2012 et 2013 pour un montant total de 6 519,24€
- opération 90 / extension des réseaux AEP et BT au Grand Cloître : travaux réalisés sur l'Exercice 2013 pour un montant total de 8 236,60€

6 -FINANCES – FISCALITE – Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2014 les taux d'imposition appliqués depuis 2001, soit :

- taxe d'habitation = 13,74 %
- taxe foncière "bâti" = 16,63 %
- taxe foncière "non bâti" = 32,74 %

7- FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE – demande de financement « dotation produit des amendes de police »

Dans le cadre du programme de travaux « voirie » prévu pour cette année 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une attribution au titre de la dotation « produit des amendes de police ».

8 – FINANCES – PORT – indemnité à l'agent des péages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement pour l'année 2013 d'une prime de rendement à l'agent des péages du Port de Mogueürec et en fixe le montant.

9 - PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs : création/suppression auprès des services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe – temps complet – Echelle 5

de créer un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe – temps complet – Echelle 3

10 – INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE (SIMIF) – retraits et adhésion de communes – avis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux décisions du SIMIF relatives au retrait du syndicat des communes de LE FAOU, PLOUENAN et PLOUGOULM et à l'adhésion de la commune de GUISSÉNY.

11– INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – Transfert de la compétence « CENTRE DE SECOURS » : révision des dotations de compensation communales – avis

Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Léonard au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, aux lieux et places de ses communes membres, après avoir pris connaissance du rapport de la C.E.T.C. tout particulièrement des montants du transfert de charges et en conséquence de la modification des Dotations de Compensation Communales le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le rapport présenté et adopte les nouvelles Dotations de Compensation Communales.

12 - INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – modification statutaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la nouvelle rédaction des Statuts Communautaires déclinés en compétences « Obligatoires », « Optionnelles » et « Facultatifs » avec une modification des articles « Composition du Conseil Communautaire » et « Bureau »

- approuve le transfert des compétences « Animation des opérations groupées de réhabilitation des A.N.C. défaillants » et « Intervention accessoire hors périmètre communautaire : la Communauté de Communes peut assurer des interventions accessoires, à titre dérogatoire au principe de la Spécialité Statutaire, pour des communes non membres. ».

- adopte en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

13 – FINANCES – TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un tarif pour la fourniture d'étiquettes électorales (étiquettes établies à partir de la liste électorale) : 40 € le « jeu d'étiquettes ».

AFFICHÉ LE 05/03/2014 – le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie

certifié conforme, Sibiril le 05/03/2014
Jacques EDERN
Maire,